



AVIS AU CONSEIL N° 14-03

Objet : Les résultats et les recommandations issus de l'atelier public du CCPM intitulé *Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques*, qui s'est tenu à Arlington en Virginie en novembre 2014

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de Coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT TENU un atelier public à Arlington, en Virginie, les 6 et 7 novembre 2014, intitulé *Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques*, auquel plus de 100 représentants des trois pays ont participé (en personne et par webdiffusion à partir de Mexico et de Montréal), et qui a permis à des spécialistes de présenter des exposés;

AYANT EXAMINÉ les observations et recommandations des participants et des spécialistes invités à cet atelier, lesquelles figurent aux annexes A, B et C du présent avis;

CHERCHANT à aviser le Conseil à propos des mesures régionales prioritaires et des domaines de travail potentiels dans le cadre du Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016 et de son Plan stratégique pour 2015 à 2020;

SOUMET les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

1. Les recherches scientifiques ont démontré que la séquestration et le stockage du carbone sont très courants et revêtent une importance cruciale dans les terres humides côtières : on estime qu'elles séquestrent le carbone à un rythme deux à quatre fois plus rapide que les forêts tropicales matures et stockent trois à cinq fois plus de carbone que les forêts tropicales de superficie équivalente. La CCE a apporté une importante contribution au développement de ces recherches et à la diffusion des résultats grâce à son projet sur le carbone bleu, salué par les scientifiques et les spécialistes travaillant dans cet important domaine. La CCE est la seule à pouvoir réunir les décideurs, experts et citoyens concernés à l'échelle de la région. Elle peut ainsi faciliter la collaboration et la coordination régionales, ainsi qu'une diffusion à plus grande échelle des connaissances au public à propos de l'importance des terres humides côtières pour l'atténuation des impacts des changements climatiques, grâce à la séquestration et au stockage du carbone. Le CCPM recommande au Conseil de continuer d'accorder la priorité au projet sur le carbone bleu, et demande au Conseil, aux représentants suppléants et à leurs employés de tenir compte des observations et des recommandations issues de l'atelier

d'Arlington (résumées ci-après et incluses dans leur intégralité à l'annexe A). Les annexes B et C donnent plus de détails sur les exposés des spécialistes et les commentaires du public.

2. Voici les observations et recommandations issues de l'atelier d'Arlington qui, selon le CCPM, méritent une attention particulière de la part du Conseil :
 - a. Nous devons collaborer à l'élaboration d'autres méthodes valides, fiables et normalisées permettant de quantifier plus précisément la séquestration et le stockage du carbone; ces méthodes devraient être adaptées aux caractéristiques géochimiques uniques des écosystèmes des terres humides côtières d'Amérique du Nord.
 - b. La collaboration scientifique, l'échange de données et le réseautage entre les communautés scientifiques et le public dans les trois pays feront économiser temps et argent, et généreront de meilleurs résultats. La CCE devrait appuyer les projets et les méthodes qui favorisent l'échange d'information à propos :
 - o Des changements touchant les terres humides côtières
 - o De la valeur économique et sociale de l'atténuation des impacts des tempêtes sur les terres humides côtières
 - o De la charge en éléments nutritifs provenant des hautes terres
 - o Des impacts de l'acidification sur les espèces et les écosystèmes
 - o Des pratiques de restauration
 - c. La norme *Verified Carbon Standard* à l'étude vise seulement les crédits de carbone associés à la restauration des terres humides, et il n'existe aucune méthode acceptée pour la conservation des terres humides. Ainsi, pour protéger la santé des écosystèmes, la CCE devrait appuyer les efforts visant l'élaboration de méthodes qui permettront de vérifier les crédits de carbone associés aux émissions évitées grâce à la conservation des terres humides.
 - d. Il faut étudier de plus près l'incidence des hautes terres sur les terres humides côtières, notamment en faisant de la recherche et en élaborant des méthodes permettant de comptabiliser le carbone quand il passe des hautes terres aux systèmes côtiers. Par ailleurs, il faut accorder plus d'importance aux terres humides d'eau douce des hautes terres, car on y observe également le captage et le stockage du carbone, à un rythme élevé, souvent supérieur à ce qu'on observe dans les autres systèmes terrestres. La CCE devrait élargir la portée de ses travaux relatifs au carbone bleu dans un proche avenir, afin d'étudier les impacts des écosystèmes aquatiques des hautes terres et la façon de conserver ces systèmes.
 - e. Dans les trois pays, un grand nombre de politiques environnementales pourraient mieux rendre compte du captage et du stockage du carbone bleu. Par exemple, les protocoles d'évaluation des impacts environnementaux des trois pays devraient inclure une évaluation des impacts du carbone bleu. La CCE devrait accorder la priorité aux activités visant à examiner les cadres légaux et réglementaires, de sorte que les Parties puissent à la fois renforcer et harmoniser leur réglementation applicable au carbone bleu, s'il y a lieu.
 - f. Les décisions prises dans les trois pays à propos de l'utilisation des terres sont souvent prises ou supervisées par des administrations infranationales et locales, ce qui

complique les efforts de promotion de pratiques exemplaires pour la gestion des terres humides côtières, ainsi que les efforts visant à renforcer et à harmoniser la réglementation, s'il y a lieu. C'est pourquoi il sera important, dans un proche avenir, de prioriser l'examen des règles et pratiques locales, et de faire participer les décideurs locaux au projet en cours de la CCE consacré au carbone bleu, dans la mesure du possible.

- g. Dans le cadre de son projet relatif au carbone bleu, la CCE devrait continuer d'accorder la priorité à la formation et à l'éducation des citoyens concernés à propos de l'importance de la restauration et de la conservation de ces terres humides côtières grâce à la sensibilisation, à la mobilisation des collectivités et à des stratégies médiatiques. Il faudrait notamment allouer davantage de fonds provenant du PNAACE à des projets pilotes d'éducation sur le climat, le carbone et l'eau. Il faudrait également former des partenariats avec des entreprises de tous les niveaux et mobiliser les secteurs de l'assurance et de la construction (infrastructure), les consommateurs et d'autres acteurs du secteur privé.
- h. La mobilisation constructive des collectivités locales dans le cadre de projets de conservation et de restauration est essentielle au succès de ces projets. On peut par exemple calculer et expliquer les bienfaits de terres humides côtières et des hautes terres en santé pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que pour d'autres services écosystémiques essentiels.
- i. Il faut à l'évidence renforcer la sensibilisation à propos de l'importance du captage et du stockage du carbone bleu et, plus globalement, de la conservation des terres humides côtières, car ces éléments sont liés aux moyens de subsistance et aux traditions culturelles des collectivités côtières vulnérables. La capacité de ces collectivités à continuer d'habiter le long des côtes des trois pays est menacée par les effets des changements climatiques, et les collectivités côtières sont donc des intervenants clés dans le cadre des travaux en cours à la CCE liés au carbone bleu.
- j. Les collectivités autochtones des régions côtières vont compter parmi les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques dans les terres humides côtières, en raison de leur lien bien particulier avec la nature et avec les écosystèmes côtiers. Il faudrait s'efforcer de mieux comprendre ce lien, et de mieux comprendre/mieux intégrer les connaissances qu'ont les autochtones des pratiques de conservation et du potentiel d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Par ailleurs, il faudrait revoir les traités signés avec les peuples autochtones afin d'obtenir des renseignements susceptibles de faciliter l'atténuation et l'adaptation au sein des collectivités autochtones.

Les membres du CCPM cautionnent unanimement le présent avis et sont confiants que les recommandations qu'ils y formulent donnent pertinemment suite aux priorités stratégiques que le Conseil a établies.

**Approuvé par les membres du CCPM
Le 15 décembre 2014**